

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE	8 <sup>ème</sup> séance
Séance du 16 décembre 2022	

Date de convocation :  
Le 9 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 16 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Étaient présents : 39 conseillers communautaires**

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 39 (dont 32 en visioconférence*)
Votants : 40 (dont 1 pouvoir) ▪ Dont pour : 40
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL\* (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU\* (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU\* (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL\* (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO\* (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX\*- Mme Laisely PARAT-EDOM\*- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN\*

**Secrétaire de séance :**  
M. Fred EUSTACHE

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAI\*- Mme Sandra ENJARIC\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY\*- Mme Solange LE BLANC\*- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN\*- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Olivier SERVA\*- M. Alain SOREZE- Mme Nadège THEOPHILE\*- M. Dominique THEOPHILE\*

Délibération n°2022.12.08/367

**Décision modificative n°3  
du budget principal  
Exercice 2022**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1**

**Vice-président :** M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président) pouvoir à Mme Magaly MARCIN

**Rapporteur**

M. Olivier ELIEZER  
Directeur général adjoint en charge  
des ressources et moyens

**Nombre de conseillers absents excusés : 5**

**Vice-président :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)

**Autres conseillères communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Acte rendu exécutoire

**En cours de séance :**

**Vice-présidente :** Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre membre du bureau :** Mme Corinne PETRO

- après transmission en préfecture

le : 03 JAN. 2023

**Nombre de conseillers absents non excusés : 3**

**Autre membre du bureau :** M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO

- publication sur le site internet ou notification, le : 05 JAN. 2023

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'instruction M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis de la commission affaires financières réunie le 6 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal :

#### 1/ En section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
chapitre	article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	6815-Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	- €	348 498,24 €	348 498,24 €
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	6875 - dotations aux provisions exceptionnelles	- €	1 370 939,72 €	1 370 939,72 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			<b>1 719 437,96 €</b>	
FONCTIONNEMENT RECETTES				
chapitre	article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
76 - Produits financiers	76238-Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés	- €	348 498,24 €	348 498,24 €
77 - produits exceptionnels	7788 - produits exceptionnels divers	- €	1 370 939,72 €	1 370 939,72 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			<b>1 719 437,96 €</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
		1 719 437,96 €	1 719 437,96 €	

**. 2/ En section d'investissement :**

INVESTISSEMENT DEPENSES				
chapitre	article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
041 - Opérations patrimoniales	2031- études (OPE 051)		12 608,69 €	12 608,69 €
21-Immobilisations corporelles (hors opérations)	2135 - Installations générales, agencements		1 246 003,65 €	1 246 003,65 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			<b>1 258 612,34 €</b>	
INVESTISSEMENT RECETTES				
chapitre	article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
27 - Autres immobilisations financières	27638 - Créances sur autres établissements publics		1 246 003,65 €	1 246 003,65 €
041 - Opérations patrimoniales	238 - Avances versées sur commandes		12 608,69 €	12 608,69 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>			<b>1 258 612,34 €</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
		1 258 612,34 €	1 258 612,34 €	

**L'équilibre de la section d'investissement est maintenu.**

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 03 JAN. 2023

Le président

Le secrétaire de séance



Eric JALTON

Fred EUSTACHE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 03 JAN. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 05 JAN. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 05 JAN. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 05 JAN. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 05 JAN. 2023

